



SASSAY, le 07 Février 2017

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur

Dimanche 05 février 2017 à SELLES SUR CHER

Début de la séance 15 H 30

Présents : BARBERIS André, BORGET Claudine, CHARTRIN Jérôme, DESPRES Daniel, GOUINEAU-COLLE Patricia, GOUINEAU Jacques, LARCHET Freddy, LASSALLE Dominique, PAGE Danièle, PAGE Christian, POULARD Eric.

Reconstitution du Comité Directeur :

Danièle PAGE ouvre la séance par quelques explications, suite à la dénonciation de quelques clubs, de NE PAS reconnaître la nouvelle composition du Comité Directeur, ainsi que du bureau du Comité Départemental tel qu'il a été établi le 28.01.2017.

Daniel DESPRES, a fait une démarche auprès du secrétaire administratif de la FFTA, afin de savoir si ce que nous avons fait, lors de l'AG, était correct ou pas. Ce dernier fait lecture à voix haute, de sa question et de la réponse reçue de Mr AUBIN, auprès des présents. (Copies en pièces jointes)

Il est procédé à un vote à main levée pour le maintien ou pas de Mme Danièle PAGE au poste de présidente :

CONTRE : 0 POUR : 11 ABSTENTION : 0

La secrétaire peut donc confirmer sans ambiguïté, la composition définitive du bureau et des commissions, telles qu'elles avaient été réparties lors de l'Assemblée Générale initiale.

Il est rappelé que le règlement intérieur n'est qu'un additif aux statuts fédéraux.
Une concertation se fera rapidement avec les quelques clubs s'opposant à cette répartition.

Il est fait un point rapide sur la DID avec Jérôme CHARTRIN, et André BARBERIS, nous indique qu'il sera demandé un référent dans chaque club concernant le médical. Plus d'informations seront transmises lors de la prochaine réunion du comité directeur le 08.04.2017.

Clôture de la réunion à 16 h00.

La Présidente,

Danièle PAGE

La Secrétaire,

GOUINEAU- COLLE Patricia

De : despres daniel [<mailto:daniel.despres6@wanadoo.fr>]

Envoyé : lundi 30 janvier 2017 11:22

À : Didier AUBIN

Objet : renseignements

Bonjour

D. DESPRES comité départemental du loir et cher

nous avons procédé à notre AG samedi soir , il y avait 13 candidats, nos statuts prévoient 11 membres

a savoir déjà que pour définir les 11 membres élus il y avait 2 candidats qui étaient a égalités de voix, donc nous avons appliqué la règle du plus jeune

suite à l'élection des membres, ceux ci ont pris la décision de se réunir tout de suite, pour élire le bureau, au moment de se réunir, 1 membre élus a donné sa démission , les membres restant élus et après concertation, ont pris la décision de faire rentré dans le comité directeur le suivant des candidats aux nombres de voix qui n'était pas rentré dans les 11 la première fois (puisque a égalité) , suite à cela, le bureau à été élu, sans contestation de personne

le comité directeur est revenu devant l'assemblée et a donné la composition du nouveau bureau personne n'a contesté

sauf que dès que certains ont été partis les SMS, n'ont pas arrêter de pleuvoir contestant la composition du bureau

et ces SMS provenaient des élus du comité directeur, qui apparemment pendant le réunion étaient d'accord et ne l'était plus (sûrement après concertation extérieur de la salle) ce que je trouve très courageux de leur part

mais ma question est la suivante: avons nous fait une erreur en faisons rentré immédiatement la personne suivante sur la liste des candidats

merci d'avance d'une réponse **urgente**

D . DESPRES

Bonjour,

Suite à votre question, voici ce que j'en pense, sachant que la Fédération ne peut pas, déontologiquement, s'ingérer dans ce type de processus

L'assemblée générale était réunie, elle avait donc tout pouvoir pour délibérer, tout en respectant les principes démocratiques (les votes de personnes ont lieu à bulletin secret).

Elle avait aussi tout pouvoir pour dénoncer une décision (la désignation d'une personne), puisque l'élection du comité directeur était à priori à l'ordre du jour...

Votre initiative est difficilement attaquable, car c'est l'AG qui a décidé.

Ne rien faire car l'AG a été clairement informé de la situation et a délibéré. Les mécontents pouvaient se manifester lors de l'AG, ils ne l'ont pas fait. La décision a été prise à la majorité.

Reste à savoir ce que votre comité directeur pense de la situation

Voici ce que je peux vous résumer de cette situation, qui relève plus de la vie associative du comité, chose sur laquelle la Fédération ne peut agir.

Je vous informe que pour la bonne règle, je mets le président du Comité Départemental en copie.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement.

Didier AUBIN - Fédération Française de Tir à l'Arc

Directeur Administratif / Administrative Manager

Bureau : (+33)1.58.03.58.53